



# AROPA 57

**Siège Social : LORCA Route de Metz 57580 REMILLY**

## **Compte rendu de l'Assemblée Générale ordinaire de l'AROPA 57 du 29 mars 2019**

L'Assemblée Générale ordinaire de l'Association de Retraités d'Organismes Professionnels Agricoles de la Moselle (AROPA 57) s'est tenue le vendredi 29 mars 2019 à l'Espace Sports et Loisirs à REMILLY.

En son nom et au nom des membres du Conseil d'Administration, Daniel PONTISSO, Président de l'AROPA 57 accueille et souhaite la bienvenue à tous les adhérents et les remercie pour leur participation à cette rencontre annuelle.

Présentation de la tribune

- Daniel PONTISSO, Président de l'AROPA 57,
- Jacques DEBROYE, membre de la Commission retraite de la FNAROPA,
- Jean-Louis BANNIER, Vice-Président de l'AROPA 57,
- Christian KREBS, Secrétaire-adjoint de l'AROPA 57,
- Roger JACOB, Trésorier de l'AROPA 57.

Le Président salue et remercie tout particulièrement les invités qui honorent de leur présence l'Assemblée Générale :

- M. Jacques DEBROYE, représentant M. PIETREMENT, Président de l'AROPA 51-08, Jacques DEBROYE est également membre de la Commission retraite de la FNAROPA,
- M. Raymond CLEMENT, Président de l'AROPA Alsace, administrateur et délégué de région de la FNAROPA,
- M. Guy PEIFFER, Président de l'AROPA 54-88, administrateur et Secrétaire-adjoint de la FNAROPA,
- M. José THIRION, Président de l'AROPA 55,
- Mme PETITDANT de Mutualia Territoires Solidaires, notre partenaire Mutuelle Santé,
- M. Luc GASCARD, représentant M. François SCHMITT, Président de Groupama Grand Est,
- M. EVRARD, représentant l'Amicale des Salines de Dieuze.

Il tient également à présenter les excuses des invités déjà pris par d'autres obligations :

- M. Daniel GOFFINET, Président de la FRAGE, Vice-Président de l'AROPA 51-08, délégué de région et expert de la FNAROPA,
- M. Gilles CHANDUMONT, Directeur Général de la MSA Lorraine,
- Mmes Renée TALAMONA et Claire BUSSAC, Directrice Générale et Directrice du mutualisme, de la communication et des ressources humaines du Crédit Agricole de Lorraine,
- MM. Christian SONDAG et Alexandre RAGUET respectivement Président et Directeur Général de la Coopérative LORCA,
- M. Jean-Marie STABLO, Maire de REMILLY.

Avant de donner lecture de l'ordre du jour de cette Assemblée Générale ordinaire, le Président exprime également ses vœux de meilleure santé aux membres de l'Association retenus par la maladie et déplore le décès de 9 d'entre eux survenus depuis la dernière Assemblée Générale.

Armand LAQUIT, François CROSNIER, Lucien SCHERTENLEIB, Pierre BRUN, Hubert THIL, Paul MULLER, Redouane MOULAI, Yolande BARISIEN et Jean-Emile WEBER.

En leur mémoire, le Président invite l'Assemblée à observer quelques instants de recueillement.

Puis il donne connaissance de l'ordre du jour de cette Assemblée Générale ordinaire constitué comme suit :

- 1 - Approbation des comptes rendus des Assemblées Générales ordinaire et extraordinaire du 27 mars 2018
- 2 - Rapport d'activité du Conseil d'Administration pour l'année 2018 et rapport moral du Président
- 3 - Rapport financier de l'année 2018
- 4 - Rapport des vérificateurs aux comptes
- 5 - Approbation des comptes et quitus au Conseil d'Administration
- 6 - Renouvellement du Conseil d'Administration : tiers sortant
- 7 - Rapport de la commission environnement du retraité
- 8 - Présentation des dossiers FNAROPA
- 9 - Conférence "Assurance Complémentaire Santé" par Jacques DEBROYE
- 10 - Parole aux participants

### **Ouverture de l'Assemblée Générale ordinaire**

A l'issue de ce préambule et conformément à la convocation qui a été adressée à l'ensemble des adhérents le 19 février 2019, le Président déclare ouverte la 29<sup>ème</sup> Assemblée Générale ordinaire de l'Association.

Il rappelle qu'en application des dispositions de l'article 13 des statuts et pour pouvoir délibérer valablement, l'Assemblée doit réunir au moins 15% de ses membres actifs, présents ou représentés, soit un total de 150.

Le Président précise que la liste d'émargement fait ressortir que sur 997 membres inscrits, 297 sont effectivement présents ou représentés.

Il constate donc que le quorum est atteint et que dès lors, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Il propose Christian KREBS comme secrétaire de séance, Agnès GRANDGIRARD et Martine WEIK en qualité de scrutatrices.

*L'Assemblée Générale valide la proposition du Président.*

#### **1) Approbation des comptes rendus des Assemblées Générales ordinaire et extraordinaire du 27 mars 2018**

Les comptes rendus des Assemblées Générales ordinaire et extraordinaire qui se sont tenues le 27 mars 2018 ont été mis à la disposition des adhérents sur le site Internet de l'Association. Par ailleurs, des exemplaires ont été disposés sur les tables d'émargement à l'entrée de la présente Assemblée.

Le Président sollicite l'Assemblée en vue de leur approbation.

*L'Assemblée qui accepte de s'exprimer à main levée approuve à l'unanimité le contenu de ces comptes rendus.*

#### **2) Rapport d'activité du Conseil d'Administration pour l'année 2018 et rapport moral du Président.**

##### **2.1. Activités des membres du Conseil d'Administration**

Le Conseil d'Administration s'est réuni à 4 reprises au cours de l'année 2018 soit les 12 février, 9 avril, 29 octobre et 20 novembre pour assurer la gestion courante de l'Association.

Au cours de sa séance du 9 avril 2018, le Conseil d'Administration a procédé au renouvellement des membres du Bureau et de son Président.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration était représenté dans les manifestations suivantes :

- Assemblée Générale de la MSA Lorraine à EPINAL,
- Assemblée Générale de la FNAROPA à PARIS,
- Assemblée Générale de la FRAGE à CHAUMONT,
- Assemblée Générale de l'AROPA 54-88 à NANCY,
- Assemblée Générale de l'AROPA 55 à BRAS SUR MEUSE,
- Assemblée Générale de l'AROPA 51-08 à REIMS,
- Assemblée Générale de l'AROPA Alsace à STE CROIX EN PLAINE,
- Assemblée Générale de la Section des Anciens Exploitants de la Moselle à MORHANGE,
- Réunion régionale de la FNAROPA à LEMUD,
- Assemblée Générale de l'ASEPT Lorraine à VANDOEUVRE LES NANCY,
- Assemblée Générale de l'AMIRAM à MARLY.

Le Président précise également l'intervention régulière de Dominique LANCERON et de Michèle LOUYOT, webmasters de l'Association, qui gèrent le site Internet en y intégrant photos, articles et comptes rendus divers.

Il invite les adhérents à le consulter sans retenue.

## **2.2. Activités de l'Association en 2018**

### **Informations à destination des adhérents**

Dans ce domaine, le Président ne manque pas de rappeler la diffusion trimestrielle à tous les adhérents de la revue "LE CHENE VERT" dont le contenu reste toujours particulièrement apprécié.

Comme il l'avait déjà été annoncé lors de la précédente Assemblée, le Conseil d'Administration a privilégié les échanges sous forme de newsletters diffusées par voie Internet.

Un bulletin d'information a cependant été adressé par voie postale à l'ensemble des adhérents en janvier 2018.

Enfin, le Conseil d'Administration a décidé de procéder à un nouveau tirage et à une nouvelle diffusion du fascicule de présentation de l'Association dans le courant de 2018.

Avec 105 participants, la sortie en autocar proposée à HEIDELBERG le 29 mai 2018 a rencontré un franc succès.

Pour 2019, cette sortie sera reconduite.

Il s'agira cette fois d'un déjeuner croisière sur le Rhin Romantique programmé le 6 juin 2019.

### **Partenariat**

En dehors des relations régulières entretenues avec nos partenaires habituels, le partenariat concrétisé en 2017 avec TOHAPI, Organisme spécialisé dans le camping et la location de mobilhomes en France, en Espagne et en Italie, s'est poursuivi.

Denis PIDOLLE, administrateur de l'Association, reste toujours le référent en ce domaine.

Après plusieurs rencontres, un nouveau partenariat a été conclu avec la FDSEA de la Moselle au titre de la "carte moisson". Cette carte permet d'obtenir des réductions tant nationales que locales et ce, à des titres très divers (spectacles, locations diverses, remises auprès des commerçants, etc ...).

Son prix est fixé à 15€ par an.

## **2.3. Rapport moral et d'orientation du Président**

*"Chers amis retraités,*

*En cette période de contestation, il est difficile de se forger une véritable opinion qui ne porte pas à caution.*

*La légitimité de certaines revendications d'une part, des réformes indispensables à mener d'autre part, tout peut s'entendre.*

*Le manque d'écoute et de reconnaissance de nos gouvernants envers les représentants des associations, des syndicats réformistes, des collectivités territoriales - tous élus aussi de façon démocratique -,*

*n'expliquent-ils pas, pour une grande part, le soutien d'une majorité (si l'on en croit les sondages) de nos concitoyens au mouvement des Gilets Jaunes ?*

*Notre Fédération Nationale et la CFR avaient alerté déjà depuis de nombreux mois les Pouvoirs Publics en réclamant notamment des mesures de compensation à l'augmentation de la CSG.*

*Et puis maintenant, il y a la très faible augmentation de nos retraites en 2019 et 2020, de 0,3 % seulement, alors que l'inflation sera à plus de 1,5 %.*

*Les communiqués de presse, les courriers envoyés à nos députés et sénateurs, les rencontres avec les parlementaires sont restés sans effet.*

*Même si la décision de relèvement du seuil de non application de l'augmentation de la CSG pour les retraités va être appréciée par les personnes concernées, les mesures prises en fin d'année ne sont pas à la hauteur des attentes.*

*Nous sommes désolés que l'on ne nous accorde pas " comme à tous les autres" la juste compensation de la hausse de la CSG, conséquence de la modification du mode de financement des cotisations maladie.*

*Nos demandes ne tendaient pas à obtenir un traitement de faveur mais simplement à être traités de façon équitable. Nous suggérions que la hausse de la CSG soit compensée par la suppression de la cotisation d'assurance maladie de 1% prélevée uniquement sur les retraites complémentaires des salariés du privé et la déductibilité fiscale des cotisations complémentaires santé, à l'instar des mesures prises en faveur des salariés.*

*Avec nos instances nationales, nous continuerons de la demander car elle est logique et équitable.*

*Ce serait une erreur de penser que nous allons nous résigner au mauvais sort qui nous a été réservé.*

*Nous ne cesserons pas de revenir à l'assaut pour obtenir les mesures qui nous semblent justes.*

*Notre pouvoir d'achat a été une fois de plus amputé et, cela est souvent oublié, les retraités n'ont aucun moyen de revenir à meilleure fortune « l'amputation est définitive ».*

*Nous sommes conscients des efforts et sacrifices nécessaires pour le bien de notre pays.*

*Les retraités, comme les autres catégories, participeront pour réaliser cette ambition mais ils ne veulent pas être seulement des variables d'ajustement.*

*Pour nous aider, nous pouvons nous appuyer et compter sur notre Fédération Nationale mais en contrepartie celle-ci doit pouvoir compter sur nous les associations de base et c'est pour cette raison que nous devons encore développer l'AROPA 57.*

*Je vous informe que notre association comptait **965** membres lors de notre précédente A.G., et qu'aujourd'hui, nous sommes **997** avec la répartition suivante :*

<i>Coopération</i>	<i>= 368</i>
<i>Crédit Agricole</i>	<i>= 299</i>
<i>MSA + CAAAM</i>	<i>= 83</i>
<i>Groupama</i>	<i>= 34</i>
<i>Chambre d'Agriculture</i>	<i>= 44</i>
<i>Autres OPA et divers</i>	<i>= 169</i>

*Le travail effectué par Georges GRANDIDIER et Michel MATHIOTTE qui a pris sa succession est remarquable, **32** adhérents (41 adhésions moins les 9 décès) de plus en un an soit une augmentation de **3.20 %**. Je tiens à vous rappeler qu'en **2000** notre association ne comptait que **188** adhérents.*

*Nous pouvons leur adresser quelques applaudissements car ils les méritent bien.*

*J'arrive au terme de ce rapport où je m'efforce de mettre l'accent sur des sujets importants à mes yeux. Ce que nous faisons tous collectivement est le fruit d'un engagement désintéressé où seule la préoccupation d'apporter un service, une réponse, voire une écoute nous motive. Dans ce monde devenu complexe, tumultueux, et parfois versatile gardons présent à l'esprit ce qui est essentiel et continuons notre route.*

*Merci de votre écoute.*

### **3) Rapport financier de l'année 2018**

Roger JACOB, Trésorier de l'Association présente successivement :

- le bilan au 31 décembre 2018
- le compte de résultat de l'exercice 2018
- le budget prévisionnel de l'exercice 2019

Le compte de résultat fait apparaître un excédent de 2 720,18€.  
Ce résultat positif résulte de l'augmentation des adhérents et d'une bonne maîtrise des charges.

*En l'absence de demandes de précisions sur les éléments comptables communiqués, le Président remercie Roger JACOB pour le sérieux de son travail ainsi que pour la présentation claire et détaillée des documents produits.*

#### **4) Rapport des vérificateurs aux comptes**

Dans son rapport, Michel MATHIOTTE, vérificateur aux comptes, informe l'Assemblée des contrôles effectués avec son collègue Denis PIDOLLE et atteste de la sincérité et de la régularité des comptes de l'exercice 2018 tels qu'ils viennent d'être présentés par le Trésorier.

*Le Président remercie ses collègues pour le sérieux qu'ils ont apporté dans l'exécution de leur mission.*

#### **5) Approbation des comptes et quitus au Conseil d'Administration**

Sur proposition du Président et conformément aux dispositions de l'article 14 des statuts, l'Assemblée accepte de s'exprimer sur ce point par un vote à main levée.

*C'est à l'unanimité que l'Assemblée :*

- approuve les comptes annuels et le bilan financier de l'exercice 2018,*
- donne quitus entier et sans réserves au Conseil d'Administration pour sa gestion de l'exercice clos le 31 décembre 2018.*

#### **6) Renouvellement du Conseil d'Administration : tiers sortant**

Conformément aux dispositions de l'article 6 des statuts de l'Association, le Président rappelle qu'il convient de procéder annuellement au renouvellement d'un tiers des membres du Conseil d'Administration.

Sont renouvelables en 2019 :

- Claudine DAUPHIN, Dominique GROSSI, Dominique LANCERON, Jean-Pierre MOISAN et François SILLY.

Avant de soumettre à l'Assemblée la résolution propre à ce point de l'ordre du jour, le Président précise que les 5 administrateurs sortants sollicitent le renouvellement de leur mandat et que par ailleurs, il n'a pas été saisi d'une candidature pour occuper l'un de ces postes.

Le Président propose à l'Assemblée de renouveler, pour une période 3 ans, le mandat des 5 administrateurs sortants.

*A l'unanimité, l'Assemblée approuve la proposition du Président.*

*En conséquence, Claudine DAUPHIN, Dominique GROSSI, Dominique LANCERON, Jean-Pierre MOISAN et François SILLY siégeront au sein du Conseil d'Administration de l'AROPA 57 en qualité d'administrateurs pour une nouvelle période de 3 ans.*

#### **7) Rapport de la commission environnement du retraité**

Jean-Louis BANNIER, Vice-Président de l'Association, développe les principaux points d'actualité susceptibles de concerner la plupart des adhérents de l'Association.

Son intervention porte sur les sujets suivants :

##### **- Revalorisation des retraites**

*La fusion entre les Régimes ARRCO et AGIRC prévue par la réforme de 2015 à bien eu lieu sans conséquences particulières pour les retraités bénéficiaires de ces 2 Régimes.*

*Une revalorisation de 0,60% des retraites complémentaires est intervenue à effet du 1er novembre 2018.*

*Les retraites de base ont augmenté de 0,30% au 1er janvier 2019.*

##### **- Prélèvements sociaux**

*Rappel des taux CSG au 1<sup>er</sup> Janvier 2019 :*

*Référence : Revenu Fiscal de Référence figurant sur l'avis d'imposition 2018 (revenus 2017).*

- Pas de prélèvements si RFR inférieur à 11 129 pour 1 part, ou 17 071 pour 2 parts.
- Prélèvements CSG 3,8 % + CRDS 0,50% si RFR compris entre 11 129 et 14 548 pour 1 part ou 17 071 et 22 516 pour 2 parts.
- Prélèvements CSG 6,60% + CRDS 0,50% + CASA 0,30% si RFR compris entre 14549 et 22 579 pour 1 part ou 22 317 et 34 615 pour 2 parts.
- Prélèvements CSG de 8,30% + CRDS 0,50% + CASA 0,30% si supérieur à 22 579 pour 1 part ou 34 635 pour 2 parts.

A ces prélèvements s'ajoute une retenue de 1,10% sur la retraite de base pour la cotisation maladie Alsace Moselle et de 1% sur la retraite complémentaire.

#### **- Impôts 2019 sur revenus 2018**

A revenus constants, il n'y aura pas d'impôts à régler, seuls les revenus exceptionnels seront soumis au barème de l'impôt sur le revenu. Par revenu exceptionnel, on entend les sommes reçues en 2018 que vous n'êtes pas susceptibles de percevoir chaque année (indemnité de rupture de contrat de travail, indemnités de départ à la retraite...). Pour ces revenus, la formule du quotient ou de l'étalement sur 4 ans est toujours en vigueur. Cette option est à prendre lors de la déclaration des revenus.

Les tranches imposables ainsi que les plafonds sont revalorisés de 1,60%.

La décote calculée sur l'impôt brut est maintenue pour le calcul de l'impôt 2018.

La réduction d'impôt pour foyer modeste est également maintenue.

La déclaration par internet est obligatoire, sauf pour les ménages n'étant pas reliés à internet ou situés en zone blanche. Une tolérance est admise pour les personnes dont le domicile est connecté mais qui s'estiment incapables de déclarer en ligne (personnes âgées dépendantes, handicapées, etc...). Les récalcitrants sont passibles d'une amende de 15,00€ au second manquement.

Le règlement de l'impôt ou des acomptes, par virement ou prélèvement est obligatoire si ceux-ci sont supérieurs à 1 000 € (amende de 0,20%). Cette limite sera ramenée à 300 € pour 2019.

#### **- Impôts 2019 sur revenus 2019**

Depuis le 1<sup>er</sup> Janvier, le prélèvement à la source est mis en place. L'impôt dû sur les revenus 2019 est retenu directement lors du versement des retraites ou des salaires en fonction d'un taux de prélèvement calculé en fonction de vos revenus 2017 déclarés en 2018.

#### **- Produits financiers**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, les produits financiers sont soumis à une taxe unique (PFU) au taux de 30% lors de leur encaissement.

Cette taxe se décompose de la façon suivante :

- Prélèvements sociaux = 17.20%

- Impôts = 12.80%

Ces taux s'appliquent sur les montants bruts perçus.

Il existe une option lors de la déclaration des revenus 2018 pour soumettre ces produits financiers à l'impôt sur le revenu si cela est plus favorable.

#### **- Anciens combattants**

La carte d'ancien combattant peut être attribuée aux militaires présents en Algérie entre le 2 Juillet 1962 et le 1<sup>er</sup> Juillet 1964. Cette demande doit être faite auprès de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONACVG).

Cette carte permettra de bénéficier à partir de 74 ans d'une demi-part supplémentaire lors de la déclaration de revenus, et sous certaines conditions elle pourra être transmise à la veuve du titulaire.

Elle permettra également de bénéficier d'une retraite d'ancien combattant à partir de 65 ans, soit 751.40€ par an non imposables.

**Le Président remercie Jean-Louis BANNIER pour son intervention.**

## 8) Présentation des dossiers FNAROPA

Le Président passe ensuite la parole à Guy PEIFFER, Président de l'AROPA 54-88 et Secrétaire-adjoint de la FNAROPA, qui intervient pour présenter et commenter un diaporama intitulé "LES SENIORS ET LA SOCIÉTÉ".

Sa présentation porte successivement sur :

- **la place des seniors** : ..... dans la société, dans la cellule familiale, dans le monde associatif, dans la cité.
- **le vrai revenu des retraités** : bien qu'il existe de grandes différences dans les revenus des retraités; selon les sources officielles, 44,46% perçoivent des revenus mensuels inférieurs à 1 200€.
- **la guerre des générations** : "*Vouloir opposer les actifs et les retraités est une ineptie*" précise-t-il sur ce point.
- **une grande diversité dans la population de retraités** : " .... qu'y a-t-il de comparable entre un retraité de 62 ans et son aîné âgé de 80 ans et plus ?".
- **le temps passé à la retraite** : les français en sont les champions du monde avec la meilleure espérance de vie après 65 ans de l'U.E., soit 88,6 ans pour les femmes et 84,3 ans pour les hommes.
- **leur rôle d'aidant pour des parents très âgés.**
- **leur rôle d'éducateur et d'accompagnant pour les petits-enfants** :
  - . 75% des + de 65 ans ont en moyenne 5,2 petits-enfants.
  - . ils épousent un nouveau métier : "chauffeur de taxi" ..... sortie d'école, piscine, école de musique ou de danse, entraînements sportifs, etc .....
- **leur rôle de témoins du passé** : avec pour mission d'être des porteurs de mémoire, des passeurs de savoir-faire et des **exemples de savoir-être.**
- **leur engagement dans la vie de la cité** : 29% des conseillers municipaux ont plus de 60 ans.
- **leur présence bénévole dans les associations** : 48% des associations sont présidées par un retraité.
- **le défi de la dépendance** : avec une proportion croissante des plus de 65 ans (de 16% en 2000 à 25% en 2030).
- **la perte d'autonomie** : elle intervient en moyenne à partir de 87 ans.  
*"Pour y faire face, il convient de faciliter le maintien à domicile, d'obtenir un financement du reste à charge fondé sur la solidarité nationale, d'améliorer le statut de l'aidant et de développer une politique de prévention"*.

Après avoir précisé qu'avec 33 302 adhérents au 31 décembre 2018, les effectifs de la FNAROPA ont progressé de 3,21% en un an, Guy PEIFFER conclut son intervention en ces termes :

***"Nous avons le devoir de faire évoluer la perception erronée des seniors dans l'opinion publique et d'obtenir des responsables politiques une prise de conscience de notre place réelle dans la société, de faire reconnaître notre rôle social et de redéfinir le statut de bénévole"***.

**Le Président remercie son collègue pour sa présentation qui a particulièrement intéressé l'auditoire.**

## 9) Conférence "Assurance Complémentaire Santé" par Jacques DEBROYE

Daniel PONTISSO présente l'intervenant.

Jacques DEBROYE est Administrateur de l'AROPA 51-08, il est également Administrateur de la FNAROPA et membre de la Commission Retraite de notre Fédération Nationale.

En préambule de son intervention portant sur l'assurance complémentaire santé et plus particulièrement sur le volet "100% Santé" concernant les dépenses dentaires, l'optique ainsi que les prothèses auditives, Jacques DEBROYE fournit des éléments synthétiques sur :

- les dépenses courantes de santé
- le financement des dépenses de santé
- les comptes de l'assurance maladie
- le coût de la santé pour les retraités
- la part du reste à charge des assurés

Il entre ensuite dans le vif du sujet en précisant que le reste à charge des assurés présente le taux le plus élevé dans 3 secteurs :

- en matière de soins prothétiques dentaires
- au titre de l'optique
- au titre des dépenses de prothèses auditives

C'est au titre de ces 3 rubriques qu'interviendront de nouvelles mesures qui seront applicables selon un calendrier étalé sur les années 2019, 2020 et 2021.

Pour imager son propos, l'intervenant fournit quelques exemples qui mettent en évidence une complexité évidente du système nouveau mis en place.

Il en ressort que pour pouvoir bénéficier d'une prise en charge totale des dépenses engagées au titre de ces 3 catégories de traitement, il conviendra de satisfaire à un certain nombre de conditions qu'il n'est pas cependant possible de résumer dans ce document.

Compte tenu de cette complexité, il est conseillé aux assurés concernés de faire preuve de vigilance et de solliciter des devis avant la réalisation des actes médicaux ou des achats envisagés.

**Le Président remercie son collègue pour la clarté de cette difficile présentation.**

#### **10) Parole aux participants**

Aucune demande de parole n'est sollicitée.

Le Président remercie à nouveau les différents intervenants ainsi que tous ceux qui, de près ou de loin, contribuent à la bonne marche de l'Association.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président déclare clos les travaux de l'Assemblée Générale ordinaire de l'année 2018.

-O-O-O-O-O-O-O-